



Fiche 2

Jeudi 21 février 2008

Mise en œuvre de la politique climatique suisse: les structures seront renforcées

La conférence sur le climat de Bali a montré la nécessité pour tous les Etats d'intensifier leur politique climatique dans les domaines de la réduction des émissions, de l'adaptation, du transfert des technologies et du financement. Moritz Leuenberger a, par exemple, présenté à Bali un modèle de financement pour réunir les fonds nécessaires à l'adaptation dans les pays en développement. Afin d'améliorer les structures de sa politique climatique, le Conseil fédéral a décidé le 20 février 2008 de créer un Comité interdépartemental Climat chargé d'assurer la coordination et de définir les besoins. Il veut par ailleurs qu'une discussion ait lieu à l'échelon international sur le financement des mesures d'adaptation.

Importance de l'adaptation

La conférence de Bali a, en particulier, mis l'accent sur les moyens technologiques et financiers importants qui seront nécessaires pour permettre aux pays en développement de s'adapter aux changements climatiques. Les effets négatifs de ces derniers commencent à se faire sentir et, vu l'inertie du système climatique, ils auront lieu même si les émissions sont réduites dans le futur.

Pour assurer le financement de l'adaptation, la Suisse propose d'établir un mécanisme global basé sur le principe du pollueur-payeur en prélevant une modeste somme sur chaque tonne de CO₂ émise. Ce mécanisme permettrait de collecter des fonds pour financer les mesures d'adaptation, en favorisant un transfert de fonds vers les pays en développement (voir encadré).

Améliorer les structures de la politique climatique

Les obligations de tous les pays et en particulier la Suisse, sous la Convention et son Protocole de Kyoto deviennent de plus en plus concrètes et se développent au fil de l'expérience acquise et de l'identification de nouveaux besoins. Une véritable politique climatique, traitant de la réduction des émissions au plan national mais aussi international, ainsi que la prise en compte des obligations vis-à-vis des pays en développement nécessite

des moyens supplémentaires et la rationalisation des processus dans l'administration fédérale. De plus, cette politique doit être en dialogue avec les partenaires nationaux et internationaux, en particulier ceux de l'économie et de la société civile.

Le Conseil fédéral a donc décidé de renforcer ses structures pour la politique climatique en établissant un Comité interdépartemental Climat. Ce groupe est notamment chargé d'assurer la coordination entre les divers départements concernés et définir les besoins.

Renseignements :

Thomas Stadler, OFEV, 031 322 93 30